

TRANSMIS PAR COURRIER

Boucherville, le 24 juillet 2019

Ministère de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Construction et exploitation du lieu d'enfouissement technique de Dolbeau-Mistassini –  
Avis de projet**  
N/Réf. : 00796TTA (60csg)

---

Madame, monsieur,

Tel que prescrit par l'article 31.2 de la Loi sur qualité de l'environnement (LQE), vous trouverez ci-joint l'Avis écrit concernant le projet de construction et d'exploitation du lieu d'enfouissement technique de l'entreprise Excavation Dolbeau inc.

S'inscrivant comme la première étape de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à laquelle ce type de projet est soumis, cet Avis de projet décrit la nature et les caractéristiques générales du projet ainsi que les principaux impacts et enjeux appréhendés.

Une copie du document a également été transmise à la municipalité de Dolbeau-Mistassini sur le territoire de laquelle le projet serait réalisé.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

William Rateaud, B.Sc., M.Sc.  
Chargé de projet  
WR/

- p.j.      Avis de projet
- c. c.     Monsieur Marc Lamontagne, Excavation Dolbeau  
          Monsieur Stephane Savard, Excavation Dolbeau  
          Monsieur Stephen Davidson, Tetra Tech  
          Madame Dominique Grenier, Tetra Tech



## FORMULAIRE

### Avis de projet

#### PRÉAMBULE

La section II du chapitre IV de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PEEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention de réaliser un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PEEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que son initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié au registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)).

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie qu'on les prenne en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Le guide explicatif et les formulaires qui y sont associés sont disponibles dans notre site Web à l'adresse électronique suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible sur notre site Web, à la section « Évaluations environnementales ». Notez que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. L'avis de projet doit être transmis en douze (12) copies papier et en une copie électronique à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique :

Ministère de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Notez que si votre projet est soumis à la [Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique](#), prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui déterminera si le projet est également assujetti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur du projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et le lieu où sa réalisation est prévue, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale. Le cas échéant, l'avis de projet déposé par l'initiateur sera transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. Si son projet fait l'objet d'une consultation des communautés autochtones, l'initiateur en sera avisé.

## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Excavation Dolbeau inc.

Adresse civique : 981, 2<sup>e</sup> Avenue, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L1V3

Adresse postale (si différente de l'adresse civique) : 493, 2<sup>e</sup> Avenue, Dolbeau-Mistassini, Qc, G8L1V3

Nom et fonction du ou des signataire(s) autorisé(s) à présenter la demande : Marc Lamontagne

Numéro de téléphone : 418 276-8153

Numéro de téléphone (autre) : 418 879-8154

Courrier électronique : marcl@excavationdolbeau.com

### 1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ) : 1161613782

### 1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le(s) signataire(s) de la demande à la présenter au Ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I. N.A.

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : Tetra Tech QI inc.

Adresse civique : 1205 rue Ampère, Boucherville, Qc, J4B 7M6

Adresse postale (si différente de l'adresse civique) :

Numéro de téléphone : 450 655-8440

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : william.rateaud@tetrach.com.

Description du mandat : Assister Excavation Dolbeau dans la préparation et la réalisation de l'étude d'impacts sur l'environnement.

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 2.1 Titre du projet

Construction et exploitation du lieu d'enfouissement technique de Dolbeau-Mistassini.

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Article 34.

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrire sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

#### Description préliminaire du projet

Le projet consiste en la construction et l'opération d'un lieu d'enfouissement technique (LET) d'une superficie d'environ 30 hectares, incluant une zone tampon de 50 m de large ceinturant l'ensemble du site. L'empreinte au sol et les dimensions exactes du site seront précisées ultérieurement, lors de la conception détaillée de ce dernier.

Les matières résiduelles qui seront acceptées seront essentiellement issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), mais seront aussi des débris CRD issus du secteur des institutions, des commerces et des industries (ICI) ainsi que des écocentres. La capacité totale d'enfouissement du projet est actuellement estimée en environ 4 800 000 mètres cubes. Après triage et valorisation, Excavation Dolbeau prévoit enfouir un tonnage annuel maximum de 70 000 t.m. dans son LET. La capacité finale et le taux d'enfouissement annuel seront déterminés lors de la conception détaillée du site et seront précisés dans l'étude d'impact.

## **Caractéristiques techniques du site et aménagements prévus**

L'aménagement du LET sera conforme au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR). Les principales caractéristiques techniques seront définies lors de la conception du site. De façon préliminaire, elles comprendront :

- Un système d'imperméabilisation à double niveau de protection déposé sur une natte bentonitique;
- Un système de collecte et refoulement des eaux de lixiviation à 2 niveaux comprenant des conduites de captage et de refoulement et une station de pompage, au besoin;
- Un système de traitement des eaux de lixiviation;
- Un système actif de collecte et de destruction thermique du biogaz;
- Un système de drainage des eaux de ruissellement;
- Un recouvrement final imperméable.

## **Géométrie du site**

Selon les informations préliminaires disponibles, la profondeur d'excavation se situera entre 7 m et 10 m et la surélévation maximale par rapport au terrain naturel sera d'environ 25 m (élévation géodésique maximale à 169 m).

## **Description des travaux d'aménagement**

L'aménagement des cellules d'enfouissement sera réalisé en phases successives en fonction du taux d'enfouissement. Des travaux seront donc réalisés de façon périodique et comprendront les étapes suivantes :

- Déboisement (peu), excavation, remblai et mise en forme des cellules;
- Aménagement des routes d'accès périphériques;
- Installation des composantes géosynthétiques des cellules (système d'imperméabilisation);
- Mise en place de la couche drainante et du réseau de collecte du lixiviat;
- Mise en place du recouvrement final étanche, une fois le niveau final autorisé atteint, incluant le réseau de collecte du biogaz.

La construction de l'usine de traitement du lixiviat se fera en une seule étape, au début du projet. La capacité de traitement du système et ses caractéristiques techniques seront précisées lors de la conception détaillée du projet et présentées dans l'étude d'impact.

## **Modalités d'exploitation**

Les activités d'exploitation du LET seront standards pour une telle infrastructure c'est-à-dire qu'il y aura transport des matières résiduelles issues du triage et de la valorisation jusqu'au site, épandage de celles-ci au front d'enfouissement de la cellule en opération et compaction, suivi d'un recouvrement journalier avec un matériau approuvé.

## **Machinerie**

La réalisation des travaux d'aménagement et d'exploitation nécessitera de la machinerie typique d'excavation et de terrassement tel que pelle hydraulique, bouteur, chargeurs, camions, similaire à celle présentement utilisée pour l'exploitation du LEDCD d'Excavation Dolbeau.

### **2.4 Objectifs et justification du projet**

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Excavation Dolbeau est une entreprise qui œuvre dans le domaine de l'extraction de sable et la gestion des matières résiduelles depuis plus d'une trentaine d'années. En plus de sa sablière, elle offre les services de location de conteneurs, d'achat et vente de métaux, de système de broyage mobile, de centre de tri et de traitement des matières résiduelles et d'enfouissement de résidus CRD.

Elle exploite présentement un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD) sur les terrains lui appartenant. D'abord opéré comme un dépôt de matériaux secs (DMS), ce dernier fut fermé en 2009 et la capacité résiduelle réaménagée et opérée selon les exigences du REIMR pour un LEDCD en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 2 octobre 2009 (réf. : 7521-02-01-0001600 / 4000641099).

Le LEDCD d'Excavation Dolbeau est le seul lieu d'enfouissement de débris CRD de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean détenant toutes les autorisations requises encore en opération. Le site constitue donc une installation d'importance parmi les infrastructures de gestion des matières résiduelles de la région. Il s'agit d'ailleurs du seul site autorisé pour le dépôt de débris de construction dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, inscrit dans les plans de gestion des matières résiduelles de la région.

Les installations de l'entreprise ne peuvent actuellement répondre aux besoins grandissants de la région. En effet, les fermetures récentes et imminentes de plusieurs lieux de disposition de débris CRD dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean ont accru la pression sur le LEDCD de l'entreprise. Le volume résiduel d'enfouissement du LEDCD étant d'environ 2 ans, l'entreprise désire poursuivre ses activités d'enfouissement de résidus CRD en construisant et en exploitant un lieu d'enfouissement technique (LET) et être en mesure de répondre aux besoins futurs des MRC de la région en la matière.

## 2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Le LET sera aménagé de façon progressive sur la durée de sa vie utile, soit une période estimée à environ 68 ans. Une fois l'aménagement complété, un programme de suivi postfermeture sera mis en place et appliqué pour une période minimale de 30 ans (ou plus selon les résultats du programme du suivi). Aucune autre phase d'aménagement n'est prévue dans le cadre de la présente demande.

## 3. LOCALISATION DU PROJET ET SON CALENDRIER DE RÉALISATION

### 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où est situé le projet (indiquer si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet):

Dolbeau-Mistassini

Nom de la ou des municipalité(s) régionale(s) de comté (MRC) où est situé le projet : MRC Maria-Chapdelaine

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le(s) schéma(s) d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communauté(s) métropolitaine (zonage): Affectation agricole : Agriculture en dévitalisation

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 48.858700 Longitude : -72.265400

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

### 3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

#### Affectation et zonage

Selon le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Maria-Chapdelaine, la propriété d'Excavation Dolbeau est localisée dans un secteur possédant une affectation agricole. Au niveau municipal, le zonage des lots 4 313 123, 4 294 987 et 2 907 051 est Agriculture en dévitalisation (Ae). Les usages relatifs aux lieux d'enfouissement y sont autorisés.

Au niveau provincial, l'utilisation du terrain concerné à des fins autres qu'agricole a été autorisée par la commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 5 octobre 2018 par la

décision no. 417347.

### Milieux naturels et humains

La topographie de la propriété d'Excavation Dolbeau est composée de deux plateaux séparés par un talus de 7 à 10 m de haut. La moitié Est du site est plate. On y retrouve une bleuetière à faibles rendements et une tourbière boisée. Le plateau le plus à l'Ouest est composé de petites dunes où on retrouve aussi une bleuetière à faibles rendements. Les deux plateaux sont séparés par un petit cours d'eau intermittent et deux étangs artificiels.

De façon générale, le secteur visé par le projet d'agrandissement (sur le plateau ouest) est constitué essentiellement d'une bleuetière, de quelques petits îlots boisés, d'une zone d'extraction de sable et d'un lieu d'enfouissement de débris CRD. Selon les informations recueillies auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), aucune espèce faunique en situation précaire (menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée) n'est répertoriée pour le territoire visé ou à proximité de celui-ci. Au niveau floristique, le CDPNQ fait état d'une mention historique à proximité datant de 1962, concernant Cerisier de la Susquehanna, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Toutefois, la présence de la bleuetière et du banc de sable sur la totalité de la section du terrain visé par le projet rend la présence de cette espèce peu probable à cet endroit. D'ailleurs, aucune espèce floristique à statut provincial ou figurant au registre des espèces visées par la Loi sur les espèces en péril (LEP) n'a été observée lors des visites de terrain effectuées à cette fin en août 2018.

Quelques résidences isolées sont présentes sur la 2<sup>e</sup> et la 23<sup>e</sup> avenue dans un rayon d'un kilomètre. Aucune communauté autochtone ne se trouve à proximité et le site n'est ni fréquenté ni utilisé par les autochtones.

### Usages à proximité

- a) Au nord, on retrouve une bleuetière et un ancien lieu d'enfouissement fermé appartenant aux municipalités locales;
- b) À l'est, on retrouve une bleuetière et une résidence;
- c) Au sud, on retrouve la sablière, le LEDCD et le centre de tri appartenant à Excavation Dolbeau ainsi que l'écocentre appartenant à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Toujours au sud, mais de l'autre côté de la 2<sup>e</sup> avenue, on retrouve le centre de récupération et une résidence appartenant à Excavation Dolbeau ainsi qu'un dépôt de cendres appartenant à l'entreprise Produits forestiers Résolu et un autre ancien lieu d'enfouissement fermé appartenant aux municipalités locales;
- d) À l'ouest, la propriété d'Excavation Dolbeau est bordée par un chemin non pavé donnant accès au lieu d'enfouissement fermé localisé au nord. Le secteur à l'ouest de ce chemin est boisé.

### Milieux sensibles

Au niveau physique et biologique, aucun milieu sensible n'est présent à l'endroit du projet.

Au niveau humain, la présence de résidences à proximité du projet (sur la 2<sup>e</sup> avenue) et un peu plus loin sur la 23<sup>e</sup> avenue sera à considérer et les préoccupations qui découlent du projet d'établissement du futur LET seront prises en compte dans l'étude d'impact et dans la réalisation éventuelle de celui-ci.

### Géologie et hydrogéologie sommaires

Selon les informations disponibles, les sols sont essentiellement constitués d'un horizon de sable avec des traces de silt ou de sable silteux sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à 30 m. Le niveau de l'eau souterraine se situerait à une profondeur variant entre 9 et 15 m sous la surface du terrain.

### 3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée pour chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Procédure d'évaluation des impacts : 2019-2020

Date prévue d'émission du décret : hiver 2021

Plans et devis : mars 2021

Certificat d'autorisation : mai 2021

Construction : été et automne 2021

Début des opérations : Décembre 2021

### 3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Vous trouverez à l'annexe I une figure de localisation générale du projet et un plan indiquant les limites du LET projeté.

#### 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

##### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, de même que les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

Aucune activité d'information et de consultation n'a été réalisée jusqu'à maintenant. Toutefois, dans le cadre de la démarche de demande d'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les terrains visés par le projet de LET auprès de la CPTAQ, plusieurs organismes publics et syndicaux ont été impliqués : le MELCC, la municipalité de Dolbeau-Mistassini, la MRC Maria-Chapdelaine et l'UPA. Toutes ces organisations ont appuyé le projet.

##### 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Excavation Dolbeau envisage amorcer à l'automne 2019 un processus de préconsultation relativement au projet de LET. Une réunion publique est d'abord prévue afin de présenter les grandes lignes du projet et expliquer le processus de mise en œuvre. Cette réunion permettra également de mieux cerner les enjeux locaux qui devront être traités dans l'évaluation des impacts. S'il y a lieu, cette rencontre sera suivie par des rencontres thématiques qui traiteront de différents enjeux reliés au projet d'agrandissement.

Excavation Dolbeau entend également associer le comité de vigilance existant (LEDCCD) au processus de préconsultation. Ce comité sera avisé et consulté à toutes les étapes d'élaboration du projet et jouera un rôle prépondérant.

Excavation Dolbeau entend joindre les conclusions de la démarche de préconsultation dans les documents qui constitueront l'étude d'impact. Les aspects sociaux du projet y seront documentés, de même que les mesures et les interventions axées sur l'acceptabilité sociale du projet.

#### 5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS ANTICIPÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

##### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les principaux enjeux du projet.

Les préoccupations majeures de la population sur le projet pourraient porter sur les enjeux de la gestion des matières résiduelles (notamment les quantités et la provenance des matières destinées à l'enfouissement), la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur avoisinant le site, l'émission d'odeurs potentielles, le bruit et le rejet du lixiviat traité dans le milieu environnant.

Le transport et les émissions de gaz à effet de serre pourraient aussi être des enjeux qui vont retenir l'attention de la population.

##### 5.2 Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les impacts anticipés sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts anticipés lors de l'aménagement et la construction périodique des cellules d'enfouissement technique résultent de l'utilisation de machinerie lourde et de camions (émissions de poussières et de gaz d'échappement, bruit, circulation). Les phases de construction auront également un impact économique positif dû aux investissements qu'elles requièrent.

Les principaux impacts anticipés associés à l'exploitation du LET sont liés aux émissions de biogaz et au rejet du lixiviat traité. La conception du site selon les exigences du REIMR en ce qui concerne la

collecte et la gestion du biogaz ainsi que le captage et le traitement du lixiviat permettra de limiter de façon importante ces impacts sur l'environnement. L'exploitation du LET est également susceptible de générer des nuisances associées aux odeurs et au bruit résultant du transport et de l'opération de la machinerie. Une gestion adéquate du système de collecte du biogaz et des opérations quotidiennes du site contribuera à réduire ces nuisances.

Les répercussions potentielles anticipées suite à la fermeture sont associées au risque d'émissions de biogaz à l'atmosphère et à la possibilité de résurgence du lixiviat (potentiel de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines). Un programme d'entretien et de suivi environnemental postfermeture est prévu afin de limiter ces répercussions.

## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrire sommairement les principales sources d'émissions projetées selon les différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre (GES) par la production de biogaz ( $\text{CH}_4$ ). Ce biogaz est produit par la décomposition des matières organiques (bois, carton, papier, etc.) en milieu anaérobie. L'émission de biogaz concerne les phases d'exploitation et de postfermeture.

La machinerie et les camions utilisés sur le LET projeté sont aussi des sources d'émission de gaz à effet de serre ( $\text{CO}_2$ ). L'émission de GES concerne ici les phases d'aménagement et d'exploitation.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Le site d'Excavation Dolbeau est le seul dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean autorisé pour l'enfouissement des débris CRD. Puisque l'enfouissement demeure pour l'instant une composante majeure de tout système de gestion des matières résiduelles, Excavation Dolbeau désire poursuivre ses activités d'enfouissement sur sa propriété située à Dolbeau-Mistassini en construisant et opérant un LET et en favorisant l'application des plus récentes technologies de pointe pour la protection de l'environnement.

Cette nouvelle infrastructure qui sera conforme aux exigences du REIMR et du MELCC permettra à Excavation Dolbeau de répondre aux besoins futurs des MRC de la région en matière d'enfouissement sécuritaire des matières résiduelles issues des secteurs CRD et ICI.

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance;
- 2° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet ne contiennent aucun renseignement personnel en vertu de la section 1 du Chapitre III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales en vertu de l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Prénom et nom

William Rateaud, B.Sc., M.Sc., Tetra Tech QI inc.

Signature



Date

23 juillet 2019

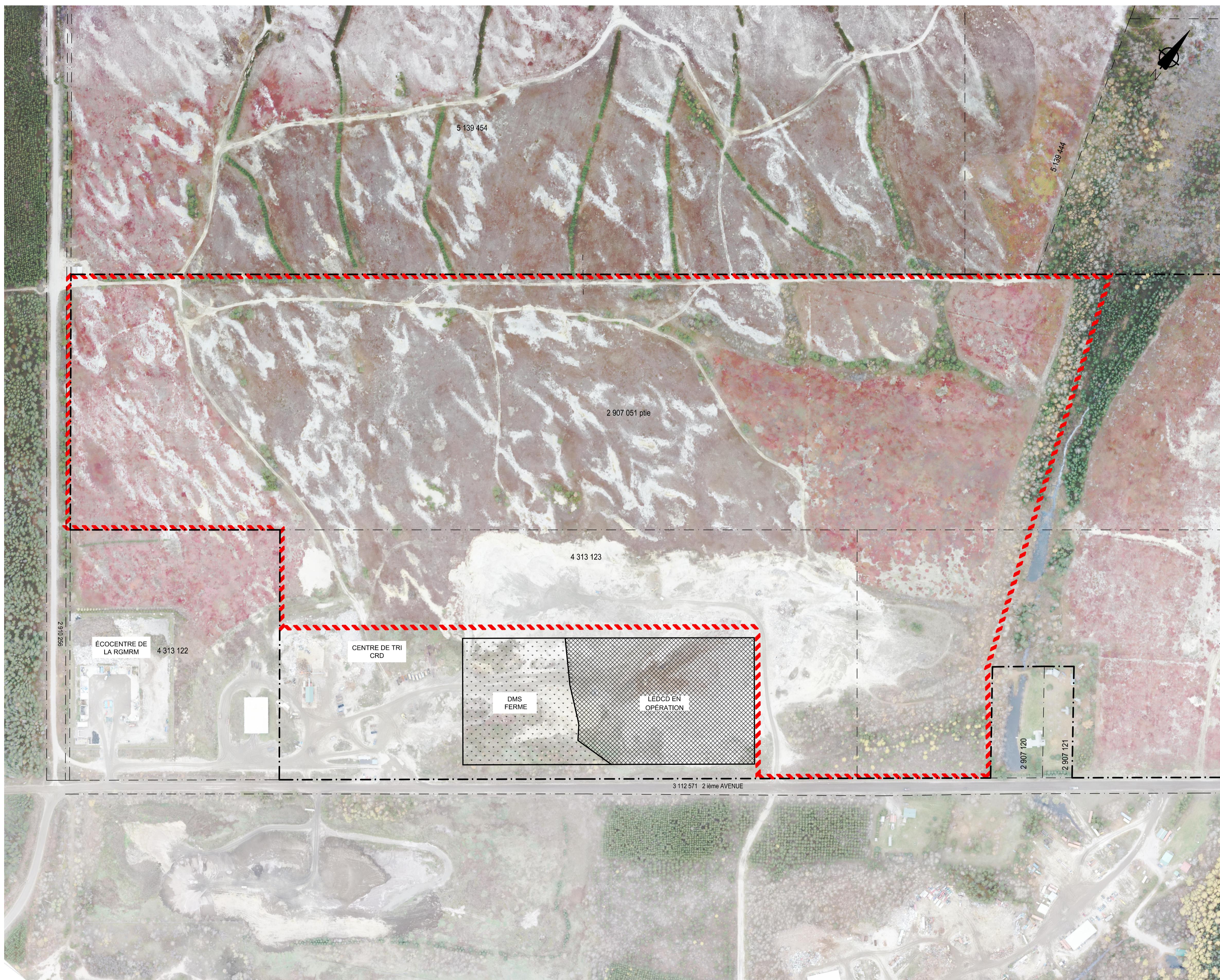
**Annexe I**  
Figure et plan de localisation



## LOCALISATION GÉNÉRALE DU L.E.T. PROJETÉ DE DOLBEAU-MISTASSINI







### LÉGENDE

	LIMITE DE LOT
	LIMITE DE PROPRIÉTÉ
	LIMITE DU PROJET DE LET
	LIMITE DMS/LEDCD
	LIEU D'ENFOISSEMENT DE DÉBRIS DE CONSTRUCTION OU DE DÉMOLITION EN OPÉRATION
	DMS
	DÉPÔTS DE MATERIAUX SECS FERMÉ

0	E.G.	W.T.	ÉMIS POUR AVIS DE PROJET
2019/07/23			
REV. TECH.	ING.		DESCRIPTION
			RÉVISIONS ET ÉMISSIONS

SCEAUX

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION



TETRA TECH

CLIENT



PROJET  
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION  
DU LIEU D'ENFOISSEMENT  
TECHNIQUE DE DOLBEAU-MISTASSINI

TITRE

VUE EN PLAN DU LET PROJETÉ

date	préparé	dessiné	vérifié
------	---------	---------	---------

JUILLET 2019 W. RATEAUD E. GIGUERE W. RATEAUD

échelle	projet consultant	projet client
---------	-------------------	---------------

1:2000 00796TTA

dessin numéro	révision
---------------	----------

00796TTA-C-DG01 0

HORZ 0 20 40 60 80m

